

CORRECTION BREVET BLANC

JUIN 2018

HISTOIRE-GEOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Série générale

Durée de l'épreuve : 2 h 00

50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de la page 1/8 à la page 8/8.

ATTENTION : la page 5/8 est à rendre avec la copie.

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite.

EXERCICE 1 : ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS EN HISTOIRE (20 POINTS)

HISTOIRE : Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale

Document 1: Le traité de Versailles, 1919 (Extraits)

Art. 42. Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications, soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres de ce fleuve.

Art. 43. Sont également interdits dans la zone définie à l'article 42, l'entretien **ou le rassemblement de forces armées (...)**

Art. 51. **Les territoires cédés à l'Allemagne (...) par le traité de Francfort du 10 mai 1871** sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918.

Art. 119. L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer.

Art. 160. (...) **la totalité des effectifs de l'armée des États** qui constituent **l'Allemagne ne devra pas dépasser 100000 hommes (...)**

Art. 171. (...) **Sont également prohibés la fabrication et l'importation en** Allemagne des chars blindés, tanks (...)

Art. 198. Les forces militaires de l'Allemagne ne devront comporter aucune aviation militaire ni navale.

Art. 231. **Les gouvernements alliés et associés déclarent, et l'Allemagne le reconnaît, que l'Allemagne et ses alliés sont responsables pour les avoir** causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la **guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.**

Art. 232. **Les gouvernements (...) exigent (...), et l'Allemagne en prend** l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des (...) alliés (...) et à ses biens.

Document 2 : L'Europe en 1923.



Questions

Document 1 :

1. Quelle est la cause de ce traité ? Présentez en quelques lignes cette guerre. (8 points)

La cause est la Première Guerre mondiale et la défaite de l'Allemagne.

La Première Guerre mondiale est longue (1914-1918), c'est une guerre de mouvement mais surtout de position donc une guerre de tranchée ; les combats sont rudes, 10 millions de morts, 20 millions de blessés.

2. Pourquoi ce traité est ressenti par les Allemands comme un diktat ? Donnez deux raisons en citant le texte. (4 points)

En raison des articles 231 et 232 où l'Allemagne reconnaît être responsable de tous les dommages causés aux civils et aux biens et où elle s'engage à réparer financièrement. C'est donc difficilement acceptable.

3. Quel est le but des articles 171 et 198 ? Quel autre article peut s'y rattacher ? (3 points)

Le but est d'empêcher l'Allemagne de commettre un nouveau conflit en ayant une armée moderne (avions et tanks). L'article 160 s'y rattache.

Document 2 :

4. Complétez la partie 1 de la légende. (3 points)

[Voir carte légende.](#)

Documents 1 et 2 :

5. A quoi correspond l'article 51 ? Coloriez sur la carte ce territoire. (2 points)

[L'article 51 correspond à l'Alsace et une partie de la Lorraine.](#)

EXERCICE 2 : MAITRISER DIFFERENTS LANGAGES POUR RAISONNER ET UTILISER DES REPERES GEOGRAPHIQUES (20 POINTS)

GÉOGRAPHIE : Les espaces de faible densité (espaces ruraux, montagnes, secteurs touristiques peu urbanisés) et leurs atouts.

Rédigez un développement construit d'environ vingt lignes dans lequel vous présenterez la diversité des espaces de faible densité ainsi que leurs atouts et leur dynamisme en lien avec les aires urbaines. Vous pouvez vous appuyer sur un ou plusieurs exemples vus en classe. (15 points)

Plan possible en 2 parties :

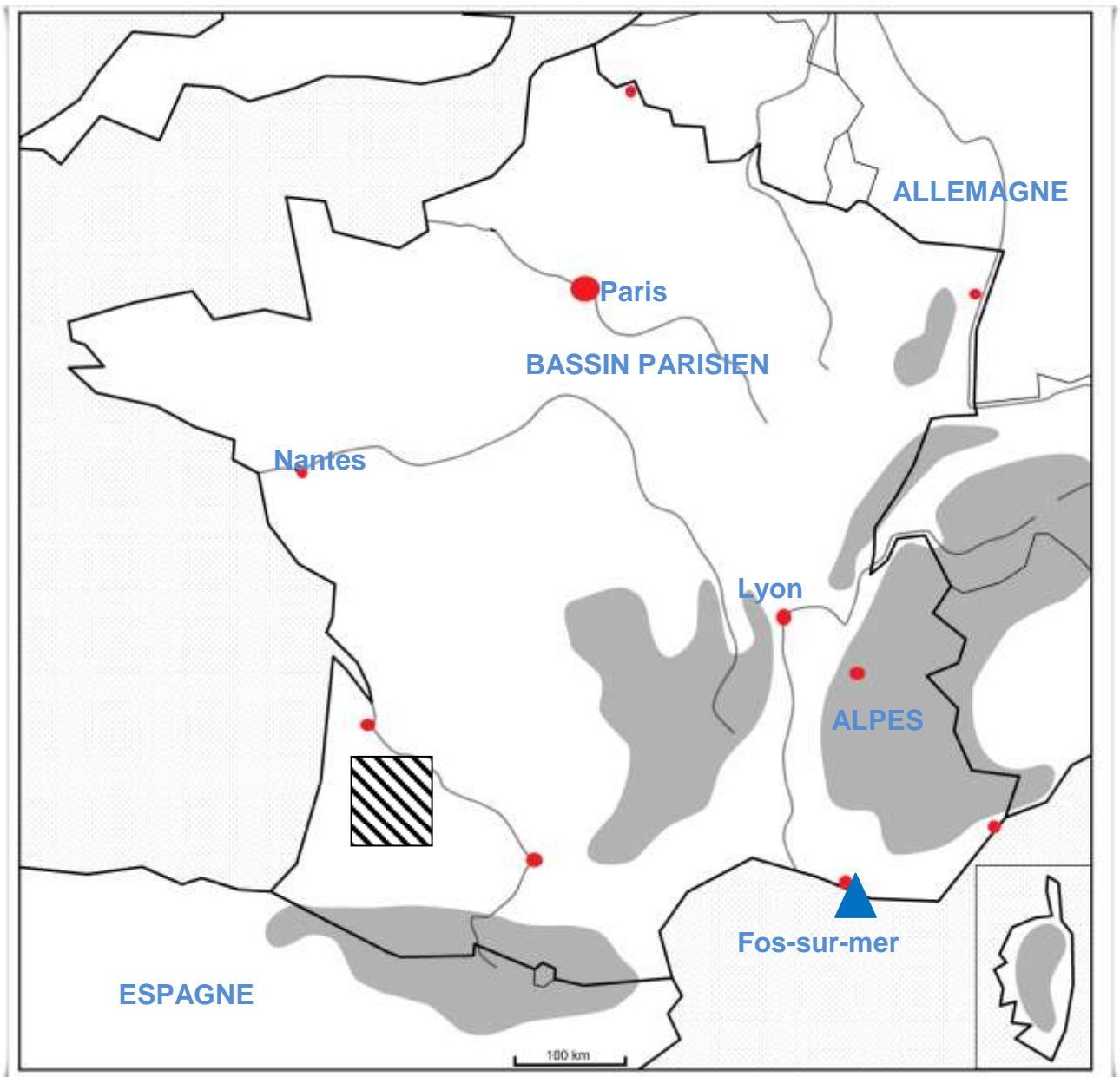
Les espaces de faible densité, que l'on peut définir comme ceux qui comptent moins de 30 hab/km², souvent moins bien connectés aux différents réseaux, n'en sont pas moins habités, exploités et valorisés.

La diversité des espaces de faible densité	Atouts et dynamisme des espaces de faible densité
<p>Espace rural Espace montagnard Espace littoral isolé ou hors saison touristique</p> <ul style="list-style-type: none">Exemples possibles : dans les espaces ruraux de plaine ou de bas-plateaux, (bordures du Bassin parisien, Bourgogne, Landes de Gascogne, Gers, Périgord, Béarn) ;dans les espaces montagnards (Massif central, Alpes du Sud...) et notamment les montagnes méditerranéennes (Luberon, Cévennes, Corse...) ;dans les espaces touristiques.	<p>attractif avec des néoruraux et des nouveaux retraités, une fréquentation saisonnière liée au tourisme, des activités agricoles labélisées (bio) ou spécialisées. Station de ski Station balnéaire Les campagnes périurbaines accueillent diverses activités : loisirs, tourisme, industries et services au détriment des activités agricoles.</p>

1. Sur la carte (5 points) :

- Localisez et nommez trois aires urbaines.
- Choisissez un figuré pour représenter un exemple d'espace de faible densité et placez-le sur la carte et dans la légende.
- Nommez et localisez un bassin et deux chaînes de montagne.
- Choisissez un figuré pour représenter la ZIP de Marseille, placez-la dans la légende et sur la carte.
- Localisez deux États frontaliers et appartenant à l'UE.

ATTENTION : CETTE FEUILLE DOIT ÊTRE DÉTACHÉE DU SUJET ET REMISE AVEC VOTRE COPIE DOUBLE



Espace de faible densité



ZIP de Marseille

EXERCICE 3: MOBILISER DES COMPETENCES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 POINTS)

Situation pratique : La Démocratie et la République en action

Document 1 : Constitution de 1958 (révisée en 2008)

PRÉAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

ARTICLE PREMIER.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Titre premier - DE LA SOUVERAINETÉ

ARTICLE 2.

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « La Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

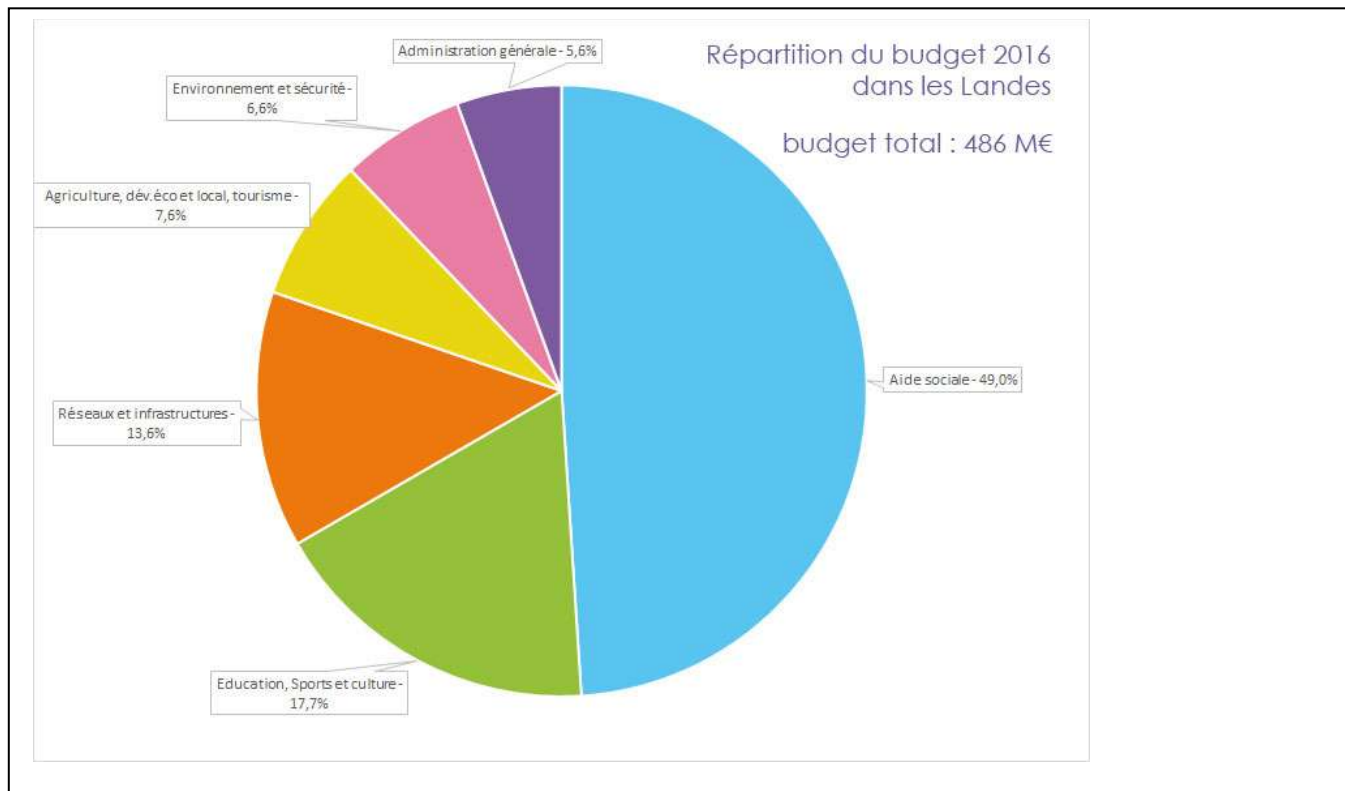
Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

ARTICLE 3.

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Document 2 : Répartition des dépenses du département de Landes.



Questions

Document 1 :

1. A quels événements historiques le préambule de 1958 se rattache-t-il ? (2 points)

A la Révolution française (1789) et à la Seconde Guerre mondiale.

2. Expliquez le principe de la République (article 2). (1 point)

Le principe de la République repose sur la démocratie et des représentants élus.

3. Sur quoi porte l'article 3 ? Expliquez le passage « *toujours universel, égal, secret* » ? (2 points)

L'article 3 porte sur le suffrage universel (le vote). Tous les citoyens de plus de 18 ans votent sans distinction de sexe ni de niveau social, l'isoloir permet à chacun de s'exprimer seul sans aucune pression.

Documents 1 et 2 :

4. Expliquez le lien entre la phrase soulignée du document 1 et le document 2 (1 point).

La décentralisation est exercée par le département qui prend en charge par exemple l'éducation avec la construction et l'entretien des collèges.

Documents 1 et 2 :

5. Rédigez un texte de quelques lignes en imaginant que vous présentez votre programme pour les élections départementales. (4 points)

Je m'engage si je suis élu à construire un second collège dans le département et à rendre gratuits les transports scolaires. Mais je n'oublie pas les personnes âgées qui pourront intégrer des foyers culturels pour garder des liens avec la jeunesse. Enfin j'aiderai les agriculteurs qui produisent « bio » à distribuer leurs produits dans les collèges.